

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

| | |
|--|---|
| Statut | ATER |
| Section CNU | 22 ^e |
| Durée du recrutement | 1 an |
| Début du contrat | 01/09/2023 |
| Localisation | Université Bordeaux Montaigne, PESSAC |
| Composante d'affectation | Département d'Histoire |
| Filière de formation concernée | Licence d'Histoire (Histoire contemporaine) |
| Laboratoire de Recherche de rattachement | Centre d'Études des Mondes Moderne et Contemporaine/CEMMC (UR 2958) |

Date limite d'envoi des dossiers

Mercredi 10 mai 2023

Envoi des dossiers par voie dématérialisée :

https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita/fo/?num_cg=67&num_form=1

Conditions de recrutement :

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Obligations de service :

L'ATER recruté(e) aura un contrat comprenant 96 h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Enseignement et besoins pédagogiques :

L'ATER recruté(e) interviendra prioritairement à tous les niveaux de la licence, en histoire contemporaine (XIX^e-XXI^e siècles). Selon les besoins de la section, il/elle pourra compléter son service en master MEEF, dans la préparation des concours d'enseignement (CAPES d'Histoire-Géographie).

Activité de recherche :

L'ATER recruté(e) participera aux travaux d'au moins un des quatre axes du CEMMC (quinquennal 2021-2026) en fonction de ses spécialités de recherche : dynamiques et territoires du pouvoir du XVI^e siècle à nos jours (axe 1) ; ville rêvée, ville imaginée, ville vécue (axe 2) ; productions, consommations, environnement (axe 3) ; Europe centrale et orientale (axe 4).